

## PROGRAMME DE FORMATION

### «Droit des contrats informatiques»

MENTIONS OBLIGATOIRES L 6313-1	DESCRIPTIF
<b>Objectifs pédagogiques de formation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Déterminer le cadre légal du prêt de main-d'œuvre et de la sous-traitance</li> <li>2. Être capable de conseiller et pouvoir appliquer les principaux concepts à la lumière de la jurisprudence récente et de la réforme du droit des contrats.</li> </ol>
<b>Public visé</b>	Tous salariés gérant les contrats informatiques au sein d'une entreprise
<b>Connaissances préalables requises</b>	Aucunes
<b>Nombre maximum de participants</b>	30
<b>Durée de la formation</b>	7 heures soit 1 journée
<b>Contenu détaillé de la formation</b>	<p><b>I. Cadre légal du prêt de main-d'œuvre et de la sous-traitance (3h)</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Les opérations de prêt de main-d'œuvre à but non lucratif</li> <li>1.2 Les opérations de prêt de main-d'œuvre à but lucratif autorisées</li> <li>1.3 Le faisceau d'indices qui permet de déterminer au regard de la jurisprudence si le recours à la sous-traitance / prestation de service est licite</li> </ol> <p>➤ <a href="#">Zoom sur les contrats actuellement en place</a></p> <p>➤ <a href="#">Quizz</a></p> <p><b>II. Le délit de marchandage (1h)</b></p> <p><b>III. Les différences sanctions encourues (1h)</b></p> <p><b>IV. Les dispositifs légaux permettant de faire face à un surcroît temporaire d'activité (2h)</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>4.1 Le recours au travail temporaire</li> <li>4.2 Le recours au contrat de travail à durée déterminée</li> <li>4.3 Le recours au portage salarial</li> </ol> <p>➤ <a href="#">Cas pratiques</a></p>



## AUGUST DEBOUZY

<b>Méthodes pédagogiques</b>	Quizz sous forme de QCM en ligne via Kahoot, illustrations concrètes de situation, cas pratiques, échanges pratiques
<b>Moyens techniques</b>	La formation peut être dispensée dans les locaux du client ou au sein du cabinet. Matériels nécessaires : Un ordinateur portable avec vidéo projecteur  La formation peut être dispensée en distanciel via le logiciel Microsoft Teams Diffusion d'un support de présentation et remise d'un support de présentation.
<b>Intervenant(s)</b>	L'action de formation est dispensée par deux avocats inscrits au barreau de Paris spécialisés dans le domaine des contrats, technologies, propriété intellectuelle et média
<b>Méthode(s) d'évaluation mise(s) en œuvre et suivi pédagogique</b>	Les connaissances acquises par les stagiaires se traduiront par la réalisation d'un quizz ligne individuel sous forme de questionnaire à choix multiples sur les sujets abordés durant la session de formation ainsi que de la réalisation de cas pratiques.  Une évaluation à chaud puis une évaluation à froid seront envoyées sous forme de lien Internet – TypeForm
<b>Lieu de formation possible</b>	En présentiel En distanciel Les deux
<b>Tarif de la formation</b>	Sur demande

Suivi des stagiaires - Coordinatrice pédagogique :

Madame Thusita Mariyathanan

[formationad@august-debouzy.com](mailto:formationad@august-debouzy.com)

01.45.61.84.25